ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux produits de santé permettant de lutter contre le myélome multiple

Question écrite n° 589

Texte de la question

M. Alain Ramadier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la gravité dans laquelle se trouvent les personnes atteintes du myélome multiple. Ce cancer de la moelle osseuse, à l'issue souvent fatale, est une maladie rare touchant chaque année 5 000 nouvelles personnes. Alors que des innovations thérapeutiques majeures ont bénéficié dernièrement d'autorisations de mise sur le marché (AMM), suscitant un véritable espoir au sein des patients, l'accès à ces innovations semble pâtir du lourd processus français d'évaluation des produits de santé. Le renforcement de l'accès aux innovations thérapeutiques majeures étant au cœur des priorités de son ministère, il lui est demandé de bien vouloir préciser quelles mesures elle pourrait envisager d'instaurer pour accélérer cet accès et ainsi répondre aux attentes desdits patients.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : M. Alain Ramadier
Circonscription : Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 589
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 août 2017, page 4090
Réponse publiée au JO le : 24 octobre 2017, page 5170